



Don d'une maison à ex-femme puis assigné à la payer

Par **nishiran**, le **23/12/2014** à **15:22**

Bonjour à tous,

En 2003, j'ai acheté avec ma femme une maison. Nous avons divorcé quelques années plus tard. Comme elle avait un enfant, je n'avais pas envie de la mettre dans la m*rde, je lui ai donné la maison devant notaire, sans demander mon reste. Il était donc implicite qu'elle s'occupe de rembourser la maison.

Quand je l'ai quittée, elle était propriétaire de 3 instituts de toilettage qui fonctionnaient parfaitement. Elle gagnait très bien sa vie (jusqu'à 5 000 euros certains mois) mais elle ne déclarait rien (tout au black quoi). Elle a agrandi la maison (ajout d'un étage, etc...).

Forcément, elle a eu droit à un redressement, si j'ai bien compris, ce qui l'a mis sur la paille. Elle a donc arrêté de payer la maison et, alors que j'ai fait don de la maison, j'ai reçu les huissiers parce qu'elle ne payait plus les remboursements. Après l'avoir contacté, elle m'a dit de ne rien m'occuper, qu'elle gérait et que je devais lui faire confiance (ce qu'elle me dit à chaque appel durant toute la procédure). J'ai été très très naïf...

Elle s'est déclarée en liquidation judiciaire et depuis la banque a demandé l'intégralité de la somme de la maison par le biais d'un jugement au tribunal de grande instance, auquel je n'ai pas reçu de convocation pour m'y défendre.

Je dois donc maintenant payer l'intégralité d'une maison que j'ai donnée à mon ex-femme et dans laquelle je n'ai vécu que 2 ans avant notre séparation. Il reste environ 62K à payer. Ma vie est en passe de devenir un calvaire monstrueux avec une fille de 14 mois et un salaire bien en dessous du SMIC.

Je vais bien évidemment faire appel et essayer de me trouver un avocat...

Avez-vous des conseils, sachant qu'elle m'a fait quelques crasses énormes (mise à la benne de mon matériel pro de l'époque qui valait plusieurs dizaines de milliers d'Euros, chantage financier pour que je ne vois plus son fils alors que je l'ai élevé de ses 3 ans à ses 10 ans, abus de confiance divers, un mariage non consommé...).

Par **domat**, le **23/12/2014** à **15:47**

bjr,

vous avez fait l'erreur de mélanger la propriété d'un bien et son financement.
vous avez certes donné la maison à votre ex mais sans vous désolidariser du prêt.
comme votre ex ne rembourse plus, la banque logiquement se retourne contre le co-emprunteur.

le notaire au moment de la donation de votre part dans le bien immobilier aurait pu vous informer du problème du crédit en cours.

cdt

Par **nishiran**, le **23/12/2014 à 16:37**

Y a t-il un recours que je puisse avoir pour la forcer à vendre la maison et ainsi éponger sa dette ? Toute ma vie est en train de basculer à cause de cela !! Elle a profité de ma confiance en me disant qu'elle s'occupait de tout et que je n'avais pas à gérer cela. Je n'ai donc pris aucun avocat et n'ai rien fait pour me protéger...Un abus de confiance pourrait-il être défendu ici ?